

**shrd.**

91 rue du Faubourg St-Honoré  
75008 PARIS  
[contact@shrd.fr](mailto:contact@shrd.fr)

## Conditions Particulières d'hébergement d'adresse email @experts-comptables.fr

### Article 1. Durée contractuelle

1.1. L'hébergement des adresses email et des redirections email [@experts-comptables.fr](mailto:@experts-comptables.fr) a une durée contractuelle d'un an à compter de sa mise en service.

1.2. Cette durée est reconduite pour 1 an tous les ans à la date anniversaire du service, par tacite reconduction. Une facturation en résulte au plus tard un mois après cette date.

### Article 2. Accès au serveur

2.1. L'Hébergeur s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose.

2.2. L'Hébergeur se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

### Article 3. Résiliation

La résiliation des prestations de SHRD au terme de l'année en cours doit être stipulée 3 mois avant la date anniversaire du service, par courrier recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi. Cependant, elle peut également être demandée à l'adresse [commercial@shrd.fr](mailto:commercial@shrd.fr) par simple email, 3 mois et une semaine avant terme, dont SHRD accusera réception. La date de la réponse fait foi pour commencer la période de 3 mois de préavis.

En l'absence de réponse de la part de SHRD sous une semaine calendaire, il est entendu que l'email n'est pas arrivé à son destinataire et que le client se doit d'envoyer une demande de résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception.

### Article 4. Propriété

4.1. Il appartient au client de démontrer la propriété du nom demandé comme adresse email [@experts-comptables.fr](mailto:@experts-comptables.fr) ainsi que sa qualité d'expert-comptable. Les noms possibles sont ceux du cabinet ou de l'expert-comptable précédés ou succédés ou non du mot "cabinet". Les acronymes sont également autorisés ainsi que les adresses multiples. Les adresses génériques pouvant prêter à confusion ne sont pas autorisées.

Dans le cas où le Conseil Supérieur de l'Ordre ou toute autorité compétente demanderait la suppression d'une adresse email, aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas où une modification de l'adresse email serait envisageable, le client supportera les frais de cette modification (prix identique à l'abonnement annuel). La date de modification marquera la nouvelle date anniversaire du service et servira de base pour l'engagement, la résiliation et la facturation du service.

Dans le cas où un autre cabinet ou expert-comptable contesterait l'existence d'une adresse, le litige sera à régler directement entre l'utilisateur de l'adresse et le plaignant. Nous communiquerons à cet effet les coordonnées postales et téléphoniques (si nous les avons).

En cas de dispute sur le droit d'utiliser un nom, il est de la seule responsabilité du client de la régler. SHRD ne pourra être tenu responsable de toute violation de copyright ou autre suite au dépôt de l'utilisation d'un

nom par un client.

4.2. Le fournisseur ne se reconnaît aucun droit de propriété sur les informations stockées lors des transmissions de données. Ces données sont et demeurent la stricte propriété du client.

## **Article 5. Obligation du client**

### **5.1. Respect des réglementations en vigueur**

Le client s'engage à respecter tous les règlements et toutes les lois applicables dans chacun des pays impliqués dans les échanges d'informations qu'il effectue.

Il s'engage notamment à respecter les lois Françaises et Internationales en Matière de Piratage informatique, en s'interdisant formellement de pénétrer les systèmes informatiques dont l'accès lui est interdit.

### **5.2. Utilisation illicite**

Le client ne contreviendra pas aux lois en vigueur dans les pays concernés en matière de diffamation, pornographie, atteinte aux bonnes mœurs, protection de l'enfance et tout autre thème pouvant être développé dans ce sens.

Les Pratiques de "spam" (envoi de courrier électronique non sollicité vers de multiples destinataires) ne sont pas autorisées à partir des serveurs de la plateforme SHRD ni de toute autre machine étant gérée par elle.

Le fournisseur décline toute responsabilité en cas d'infraction perpétrée par le client à ces textes, lois ou règlements.

De même, le fournisseur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'échange d'informations ou contrevenant.

A cet effet, les consignes et avertissements sont rappelés ci dessous :

Pour être hébergé sur la plateforme SHRD, vous devez suivre et accepter les règles suivantes :

- Respect/éthique

Aucun contenu se rapportant à une activité immorale, illégale, punie par la loi ou qui soit une insulte à autrui ne sera tolérée. Toute incitation à la haine raciale ou à la discrimination sous quelque forme que ce soit n'est pas autorisée.

- Le courrier

Votre compte email ne doit pas servir à faire du "spam" (courrier envoyé à des personnes qui ne le désirent pas)

Toute plainte pour SPAM reçue de la part d'un des organismes compétents sur Internet (par exemple SpamCop) provoquera la suspension immédiate de la possibilité d'envoyer des emails, sans aucune compensation financière et ce jusqu'à la résolution du litige avec le plaignant par l'utilisateur en cause. Le rôle de SHRD restera limité au transfert de la plainte à l'utilisateur. Toute intervention pour résoudre le litige pour le compte du client fera l'objet d'un devis et d'une facturation horaire.

### **5.3 Conditions générales et particulières**

Le client est tenu de s'informer des dernières modifications des Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières applicables à son service, celles-ci pouvant être modifiées à tout moment et ce sans préavis de la part de SHRD. Dans le cas où la modification n'aurait pas d'impact financier (changement de tarif), ces modifications ne requièrent pas l'approbation du client. Dans le cas où il y aurait un impact financier pour le client (changement de tarif ou suppression de l'offre choisie par le client) les nouvelles conditions ne s'appliqueront qu'au moment du renouvellement du service. Le client garde le droit de choisir de ne pas poursuivre le service s'il n'accepte pas les nouvelles conditions, dans ce cas il n'est pas tenu au préavis de résiliation précisé à l'Article 3.

## **Article 6. Responsabilité - Recours**

### **6.1. Limite de garantie**

Le service d'hébergement est garanti sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales, qui permettra une utilisation conforme, pour l'essentiel, aux performances exigibles par les systèmes informatiques et les réseaux du web. Aucune garantie ne sera pas applicable au cas où la défectuosité résulterait d'un accident ou d'une mauvaise utilisation. Il est notamment attiré l'attention des utilisateurs sur le caractère non-instantané du courrier électronique, un délai acceptable pouvant aller jusqu'à 48h selon la configuration des serveurs tiers (expéditeur ou destinataire). Pour tout échange urgent et/ou instantané, les messageries instantanées doivent être privilégiées. De même, le courrier électronique n'étant pas conçu pour l'échange de fichiers volumineux, les clients sont encouragés à utiliser des plateformes dédiées à cet usage (<http://dl.free.fr> , Dropbox, Box, Cloudwatt, etc...)

L'hébergement des adresses email @[experts-comptables.fr](mailto:experts-comptables.fr) relevant de la responsabilité conjointe du Conseil Supérieur de l'Ordre, du prestataire fournissant le nom de domaine "[experts-comptables.fr](http://experts-comptables.fr)", du prestataire fournissant les serveurs DNS du domaine "[experts-comptables.fr](http://experts-comptables.fr)", des perturbations peuvent apparaître du fait de la défaillance ou de la modification d'un quelconque de ces prestataires intermédiaires.

## 6.2. Recours du client

Quelconques défectuosités, pertes de données ne pourront faire l'objet de réclamation, l'hébergé étant tenu de dupliquer les contenus, textes, images, bases de données etc.

S'il est avéré que les désaccords, dommages, défectuosités etc. sont dans un cadre de garantie résultant des obligations du fournisseur, la responsabilité sera limitée aux charges de réparation suivantes : soit au remboursement des sommes correspondant à un trimestre d'hébergement. Soit à la reconfiguration de l'espace serveur et la fourniture des nouveaux accès. La garantie ne sera pas applicable au cas où la défectuosité résulterait d'un accident ou d'une mauvaise utilisation.

## 6.3. Absence de responsabilité

En aucun cas le l'hébergeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le service, même si celui-ci a été prévenu de l'éventualité de dommages.

## 6.4 Partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Dans le cas où le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables choisirait de ne plus confier à SHRD la gestion des adresses email @[experts-comptables.fr](mailto:experts-comptables.fr), deux cas peuvent se produire :

- Le Conseil Supérieur de l'Ordre confie la gestion de ces adresses à un nouveau prestataire : SHRD transfèrera la liste des clients au nouveau prestataire qui devra se rapprocher de chacun d'entre eux pour décider de la suite à donner au maintien du service
- Le Conseil Supérieur de l'Ordre décide d'arrêter définitivement ou temporairement ce service : SHRD conservera les comptes ouverts pendant une période d'un mois à compter de la notification du Conseil Supérieur de l'Ordre afin que les emails restants soient récupérés par les utilisateurs

Dans les deux cas, le client ne pourra prétendre à quelque remboursement que ce soit de la part de SHRD, l'arrêt du partenariat étant un cas de force majeure.

## 6.5 Communication

SHRD se réserve le droit de communiquer à l'ensemble des clients disposant d'une adresse @[experts-comptables.fr](mailto:experts-comptables.fr) toute information à caractère technique, sécuritaire ou commercial pouvant intéresser les clients concernés. Cette communication est effectuée par l'intermédiaire d'une liste de diffusion hébergée par le prestataire MailChimp. Même si cela est possible, il est fortement déconseillé de se désinscrire de cette liste de diffusion.

SHRD communique au sujet des évolutions commerciales, tarifaires, techniques et des incidents sur son blog à l'adresse <http://blog.shrd.fr/> . Il est recommandé aux clients de consulter ce site régulièrement afin de se tenir informés de ces informations.

## Article 7. Modalités de règlement

7.1. Le règlement s'effectue à la commande pour l'année en cours, et à chaque date anniversaire. Le règlement s'effectue par virement, par chèque ou à travers la plateforme de paiement en ligne Paypal sur simple demande à [commercial@shrd.fr](mailto:commercial@shrd.fr) . Nous vous adresserons le lien pour effectuer le règlement.

7.2 En cas de défaut de paiement de toute facture à son échéance, des pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal seront appliqués de plein droit dès la date d'échéance, sans aucune mise en demeure et ce, jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

En outre, conformément à l'article 441-6 du code de commerce, nous appliquons un indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement, de plein droit et sans notification préalable. Nous nous réservons le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

7.3. SHRD se réserve de plein droit la liberté de suspendre l'accès à ses services en cas de relances demeurées infructueuses au bout de trois mois à compter de la date d'échéance de la facture pour un service avec paiement annuel.

## 8. Tarif

### Compte email

Il est entendu par compte email une adresse email associée à un espace de stockage, la possibilité d'y accéder à travers les protocoles POP et IMAP ainsi qu'à travers une interface "webmail". Le compte email est associé à une capacité de stockage de 1 Go (Giga-octet).

Le Compte email @[experts-comptables.fr](mailto:experts-comptables.fr) est proposé au tarif de 36 Euros HT / an.

### Redirection email

Il est entendu par redirection email une adresse email associée à un renvoi vers une autre adresse email du client, hébergée par un autre prestataire (ou par nos soins). Aucun stockage local n'y est associé, les messages ne sont donc stockés par SHRD que le temps de leur renvoi vers l'adresse de destination et avec une durée maximale de 48h.

La Redirection email @[experts-comptables.fr](mailto:experts-comptables.fr) est proposée au tarif de 12 Euros HT / an.

Pour tous autres domaines non définis nous nous référerons à nos CGV : <http://shrd.fr/CGV.pdf>